

S

NATIONS UNIES

CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/9091  
18 mars 1969  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 18 MARS 1969, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL  
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT D'ISRAEL AUPRES DE  
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de me référer à la lettre qui vous a été adressée le 11 mars 1969 par le représentant permanent de l'URSS (S/9073), avec en annexe un communiqué de l'Agence TASS du 28 février 1969.

Les rapports entre le communiqué de l'Agence TASS et la vérité sont illustrés par les déclarations selon lesquelles, par exemple, "des troupes israéliennes ont tiré des coups de canon dans la région du canal de Suez", alors que voilà des semaines que des communiqués quasi quotidiens émanant des observateurs militaires de l'ONU et distribués comme documents du Conseil de sécurité indiquent sans ambiguïté que ce sont les forces de la République arabe unie qui ont ouvert le feu à plusieurs reprises.

Toutefois, ce n'est pas là l'aspect le plus inquiétant du communiqué de l'Agence TASS. Ce qui est de la plus haute gravité, c'est l'approbation sans réserve qu'il apporte aux actes de terrorisme commis par les Arabes à l'encontre d'Israël. Cette tentative déguisée de légitimer ces actes de guerre encourage ouvertement les Etats arabes à continuer de violer le cessez-le-feu et à compromettre toujours davantage les perspectives de paix en organisant et en appuyant des opérations terroristes. Ces opérations étant dirigées contre des civils israéliens, ce communiqué constitue une invitation flagrante au meurtre gratuit.

La position soviétique à cet égard a été exprimée sans fard dans un article paru dans la Pravda du 27 février 1969 qui défendait l'agression terroriste commise à l'aéroport de Zurich contre un avion civil israélien affecté au transport des passagers. Le monde civilisé tout entier a exprimé son horreur devant cette agression délibérée commise contre des hommes, des femmes et des enfants innocents dans un pays neutre; et le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies

l'a qualifiée d'acte lâche et criminel que les gouvernements et les peuples, quelles que soient leurs opinions politiques, se doivent de condamner. Au lieu de se rendre à l'appel lancé par le Secrétaire général à tous les gouvernements pour qu'ils prennent toutes les mesures possibles afin de prévenir la répétition d'actes semblables, l'organe du régime soviétique les exalte et, en fait, il en encourage la répétition.

Les associations européennes de résistants contre le nazisme, et bien d'autres, comme par exemple René Cassin, Prix Nobel de la paix pour 1968, ainsi que la presse mondiale, ont condamné le terrorisme arabe, en le comparant à l'assassinat des Juifs par les nazis. Le Gouvernement soviétique, au contraire, s'est associé à ce mouvement méprisable dirigé contre la liberté et la vie du peuple juif d'Israël. Chacun sait que l'objectif déclaré du terrorisme arabe est la destruction d'Israël.

Ce qui précède éclaire le triste rôle que n'a cessé de jouer l'Union soviétique dans la poursuite des actes de belligérance commis par les Arabes à l'encontre d'Israël et dans le refus intransigeant des Etats arabes de rechercher de concert avec le Gouvernement d'Israël une paix juste et durable au Moyen-Orient.

Si l'Union soviétique avait désiré voir prendre fin la guerre que les Etats arabes mènent contre Israël depuis 1948 et si elle avait été en faveur des accords de paix entre Israël et les Etats arabes que préconise la résolution du Conseil de sécurité du 22 novembre 1967, elle n'aurait pas manifesté son appui à l'un des principaux facteurs qui compromettent aujourd'hui la réalisation de cet objectif.

Je vous serais très obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, etc.

Le représentant permanent d'Israël auprès  
de l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Yosef TEKOAH